



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 11 décembre 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et Jean-Claude VALLAT et Bernard VIATTE membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Josette BESSE à Jean-Claude JACOB, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Gérard FESSELET à Arlette ECABERT, Hervé FRACHISSE à Bernard VIATTE, Claude GIRARD à Bernard TENAILLON, Daniel KUNTZ à André HELLE, Bernard LIAIS à Robert NATALE, Françoise PELCAT à Daniel BOUR, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

**Assistaient à la séance :** Pierre SCHIRCH

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
4 décembre 2013	4 décembre 2013	En exercice	42
		Présents	26
		Votants	34

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

**2013-08-05– AAGV-Avancement de grade et création de poste**

*Rapporteur : Denis BANDELIER*

*Vu la délibération n° 2012-07-37 prise en date du 12 décembre 2013 relative à la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;*

*Vu l'absence de précision quant à la durée hebdomadaire.*

1/10

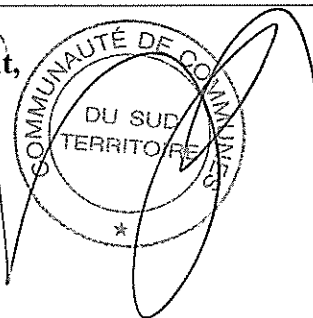
Il appartient aux membres du Conseil Communautaire de préciser le temps de travail de ce poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de compléter la délibération n°2012-07-37**
- **de préciser que ce poste a été créé à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28/35<sup>e</sup>,**
- **de confirmer que les autres termes de la délibération restent inchangés,**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Le Président,**



**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 DEC. 2013**  
**Et publication ou notification le 18 DEC. 2013**

Le Président,

